

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011

Le conseil municipal, dûment convoqué le 11 avril 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE.

Murielle BARBECOT arrivée à 21h 30

Excusée : Corinne CASALS

Absent : Patrick DER-KEVORKIAN

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire propose de reconduire les mêmes taux d'imposition que l'année dernière.

Monsieur FONTIBUS remarque que malgré aucun changement des taux d'imposition depuis plusieurs années, les contribuables payent plus chaque année, les bases d'imposition étant ré-évaluées tous les ans.

Monsieur le Maire précise que ces modifications ne sont pas du fait de la commune mais sont appliquées par l'Etat.

Monsieur FONTIBUS renouvelle son souhait de revoir les taux à la baisse de façon à anéantir l'effet de hausse des bases.

Après en avoir délibéré, par 1 voix CONTRE et 10 POUR, les taux d'imposition sont maintenus de la façon suivante :

- taxe d'habitation	12,98 %
- foncier bâti	14,16 %
- foncier non bâti	41,64 %
-	

CONTRATS PHOTOCOPIEURS

Monsieur SILVESTRE présente les propositions de C PRO - VDI SYSTEM, DELTA BUREAUTIQUE et G SYSTEM pour la location d'un photocopieur neuf pour la mairie et un reconditionné pour l'école. Le contrat de location, d'une durée de 5 ans, s'élève à 125 € HT/mois pour le moins disant : C PRO - VDI SYSTEM. Le contrat de maintenance impression à 0,006 € HT par copie noir et blanc pour les 2 photocopieurs et à 0,06 € HT par copie couleur. La commission finances a proposé de retenir la proposition de la société C PRO - VDI SYSTEM pour un modèle CANON Advance IR2020I pour la mairie et d'un CANON IR 3025N pour l'école. Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et la maintenance impression avec cette société.

AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle le contrat de maintenance du réseau d'éclairage public signé le 1er avril 2009 et propose de renouveler ce contrat pour une durée de une année en attendant que le syndicat d'Electricité de l'Ain propose de prendre la compétence de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour une année le contrat avec la RSE.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement. Une subvention de 0,30 € par habitant est sollicitée, soit la somme de 370 €. Considérant que la commune possède un parc de logements sociaux important et qu'elle a participé à l'accès au logement par le biais du PASS FONCIER, l'assemblée décide à l'unanimité de reconduire une contribution de 150 € pour 2011.

BAIL LOCATION PARKING

Monsieur SILVESTRE transmet la demande de l'association syndicale libre du lotissement « Vers l'Ecole » proposant un bail de location pour les 9 places de parking situées à proximité de la mairie pour la somme annuelle de 1 435,20 € TTC. Le conseil a étudié cette proposition au cours d'une réunion de travail et a décidé de ne pas accepter cette proposition. La municipalité est prête à rencontrer l'association syndicale afin d'étudier et de trouver ensemble, des solutions pour ce parking privatif.

DECISIONS MODIFICATIVES

Ce point est sans objet, aucune location n'étant acceptée.

AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le maire rend compte de la proposition de la commission du personnel pour l'avancement de grade auquel trois agents peuvent prétendre :

- Carmen FOSSIER au grade d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er juillet
- Marie-Christine PRANDATO au grade d'adjoint technique principal 2ème classe au 1er juillet
- Patrick BREUILLAUD au grade d'adjoint technique 1ère classe au 1er octobre

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité ces propositions et modifie le tableau des emplois permanents.

QUESTIONS DIVERSES

M. NOUET relate la réunion publique concernant le SPANC qui s'est tenue à Monthieux. Le conseil municipal des jeunes organise la « nouvelle star » le 20 mai prochain. L'enrobé à froid a été livré pour permettre le rebouchage de trous sur les voiries.

M. PETRONE rappelle la réunion de concertation sur la zone d'activité de Mionnay qui se déroulera jeudi prochain à Villars.

Mme DECOLLONGE transmet les remarques de la directrice de l'école au sujet d'enfants qui jouent sur la voie ferrée, une information faite en collaboration avec l'école et la mairie sera distribuée à toute la population avant les vacances scolaires afin que tous les parents soient informés de ce danger.

M. SILVESTRE rend compte de la réunion de la commission travaux :

- ♣ la boîte aux lettres sera déplacée sur le mur des commerces, entre la boulangerie et l'épicerie
- ♣ le déplacement du panneau publicitaire vers le lotissement Modica a été étudié, tout changement reporterait le problème ailleurs, l'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de la commission de dénoncer tous les contrats qui se terminent en 2012.
- ♣ une poubelle de plus grande capacité a été choisit et commandée pour être installée devant les commerces.
- ♣ le parking à vélo devant l'école est en attente, M. NOUET doit prendre contact avec l'association de foot afin de voir s'ils utilisent le leur.
- ♣ le choix et la composition des essences de végétaux sur les îlots de l'entrée sud ont été faits, un plan sera fourni à l'agent afin que les plantations soient faites à l'automne.

M. SILVESTRE explique que l'école n'a plus de connexion internet depuis bientôt un mois malgré plusieurs interventions du prestataire de service SPIE et appels à Amplivia, après tests le réseau local n'est pas en cause, un câble et un répartiteur ont été changés par Orange/France-télécom sur leur réseau mais la panne subsiste toujours. L'assemblée accepte la proposition d'étudier d'autres offres et de changer de prestataire. Monsieur NOUET rappelle qu'il faudra prendre en compte les règles de sécurité au niveau de ce nouvel accès internet pour l'école et notamment le blocage des accès sur les sites internet à caractère illicite.

Le transformateur le long de la RD sert de panneau d'affichage sauvage, la commission travaux étudie des propositions afin de faire réaliser une fresque, la régie du syndicat d'électricité prend en charge le vernis anti-graffitis.

Mme BARBECOT arrive à ce stade de la séance, à 21h 30.

M PETRONE rappelle la réflexion sur le bassin d'agrément qui aura aussi la fonction de bassin de rétention et qui sera intégré dans le parcours santé.

Un rendez-vous a été pris avec une société pour étudier la création d'emplacements de parkings, une somme de 20 000 € avait été voté en ce sens, lors du budget en mars dernier.

Le gros-oeuvre du bâtiment « Le Clos Orcel » étant terminé, une réflexion doit être entreprise sur l'aménagement de la médiathèque afin de lancer une consultation auprès de cabinets d'architectes. Des subventions pour cet aménagement, le mobilier et les équipements seront à demander.

Le devis pour l'éclairage public vers la salle des fêtes a été demandé.

Un courrier pour l'acquisition de la parcelle utilisée en espace de loisirs, au centre du village, a été adressé au propriétaire.

M. NOUET rappelle le dossier en cours pour la numérotation des rues ainsi que le parcours santé qui a été programmé au budget. Pour ce dernier un pré-chiffage a été fait concernant le parcours en lui même et les équipements. Un rapprochement entre la commission gérant ce dossier et la commission travaux doit avoir lieu prochainement pour l'intégration d'ensemble de ce parcours avec le bassin de rétention.

Un panneau sur les sentiers pédestres de la commune a été mis en place par la communauté de communes, une vente de livrets sur le réseau des communes environnantes est en vente à l'office de tourisme. Une information sur la journée d'inauguration le 14 mai prochain sera diffusé à la population.

M.PETRONE signale que tous les propriétaires des parcelles concernées par l'élargissement du fossé nord ont signé le document d'arpentage, la nouvelle numérotation va pouvoir être enregistrée et les actes notariés pourront être signés.

Le passage caméra du réseau d'assainissement n'a pas révélé de gros problèmes d'intrusion d'eau parasite. Les travaux de réhabilitation du réseau vont être programmés.

La séance est levée à 22 h 00